



Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

### **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi cinq octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vaunac, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUSSEAU, Président.*

*Date de la convocation : le 21 septembre 2017*

*Nombre de membres en exercice : 126  
Nombre de membres présents : 73  
Nombre de votants : 73*

*Secrétaire de séance : Didier MERY*

#### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal
- Exonérations facultatives
- Amortissement des fonds de concours
- Demande de dotation équipements
- Sortie de l'état actif
- Perte sur créance
- Vente de la BOM (AH-186-HG)
- Vie des marchés
- Décisions prises par le bureau syndical

Le Président ouvre la séance à 18h30 et remercie les membres présents.  
Monsieur Didier MERY, est désigné secrétaire de séance.

⇒ Approbation du procès-verbal du 28 juin 2017

Le procès-verbal du 28 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

⇒ Exonérations facultatives

Chaque année, il est utile de déterminer la liste des exonérations facultatives et de délibérer sur cette liste avant le 15 octobre. Le Président présente les demandes d'exonérations facultatives déposées par les professionnels.

Le Président explique que les entreprises qui n'ont pas été en mesure de fournir des justificatifs d'enlèvement de leurs déchets ou qui ont remis des justificatifs insuffisants compte tenu de leur activité ne peuvent prétendre à une exonération. Les demandes reçues en dehors des délais ne sont pas recevables.

Après l'examen des listes d'exonérations de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour l'année 2018, le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'accorder pour l'année 2018 aux établissements énumérés, l'exonération à 100 % du montant de la Taxe d'Enlèvement des

Ordures Ménagères sous réserve que celle-ci ne soit pas rejetée par les services fiscaux pour critères illégaux

#### ⇒ Amortissement fonds de concours

Le Président explique,

Les fonds de concours correspondent à des subventions d'équipements. La collectivité versante peut librement fixer la durée d'amortissement.

Le Président propose une durée d'amortissement des subventions d'équipements (fonds de concours) de 7 ans.

*Le Comité Syndical,*

*Décide de fixer à 7 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement (fonds de concours) versées à des communes.*

#### ⇒ Demande de dotations équipements

Le Président demande qu'on l'autorise à solliciter l'aide de l'Etat concernant la sécurisation et l'aménagement de la déchetterie de Thiviers au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Président précise que le coût estimatif de l'opération est de 624 319.01 HT et que le montant de la subvention sollicitée est de 124 863.80 euros HT.

*Les membres du comité, après en avoir délibéré, autorisent le Président à solliciter l'aide de l'Etat pour la sécurisation et l'aménagement de la déchetterie de Thiviers.*

#### ⇒ Sortie de l'état actif

Le Président explique qu'il est nécessaire de sortir de l'inventaire les biens mobiliers et matériels dont le syndicat ne possède plus.

Le Président présente la liste des biens à retirer de l'inventaire.

*Les membres du comité syndical*

*- ACCEPTENT le retrait de l'actif du SMCTOM des biens mentionnés*

#### ⇒ Perte sur créance

Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation comptable suite à la transmission par le receveur d'un état d'admission en non-valeur pour un montant de 7 414.00 €  
Le Président précise que ces sommes proviennent essentiellement d'une créance sur une convention (Le parc de la forêt à Cornille) et de petits montants facturés aux professionnels utilisant nos déchetteries.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à procéder à la régularisation comptable.*

#### ⇒ Vente de la benne à ordures ménagères AH-186-HG

Le Président explique que le syndicat souhaiterait vendre la benne à ordures ménagères AH-186-HG.

Il précise que trois propositions ont été faites :

CEAPL pour un montant de 15 000 euros – AMV pour un montant de 10 000 euros – JESTIN pour un montant de 13 000 euros.

Le Président demande qu'on l'autorise à :

- Vendre la benne à ordures ménagères à la société CEAPL « les fonts 87340 Verneuil sur Vienne »

- Signer tous documents relatifs à la vente

- Sortir de l'inventaire la benne AH-186-HG

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la vente de la benne à ordures ménagères, à signer tous documents relatifs à la vente, sortir de l'inventaire la benne AH-186-HG.*

## ⇒ Vie des marchés - information

### 1. MAPA marché fourniture et livraison des containers semi-enterrés

Le Président informe que trois candidats ont déposé des offres :  
SERACC France – CONTENUR – EMP rotomoulage  
L'attributaire est EMP rotomoulage – 35 120 Dol en Bretagne  
C'est un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans avec un montant minimum HT de 75 000 € et un montant maximum de 180 000 €

### 2. MAPA fourniture et livraison d'un container de stockage des DMS

Le Président informe que deux candidats ont déposé des offres :  
APIE et AGECE  
L'attributaire est AGECE – 64990 LAHONCE  
Montant HT : 11 425 €

### 3. MAPA fourniture et livraison des colonnes aériennes

Le Président informe que 4 candidats ont déposé des offres :  
STCM, ASTECH, QUADRIA, UTPM  
L'attributaire est UPTM Réalisation – 23800 COUCY LE CHATEAU  
C'est un marché à bons de commande d'une durée de deux ans avec un montant minimum HT de 12 500 € et un montant maximum de 25 000 € HT

### 4. MAPA fourniture de bacs de collecte

Le Président informe que 3 candidats ont déposé des offres :  
PLASTIC OMNIUM, SHAFER, QUADRIA  
L'attributaire est PLASTIC OMNIUM – 35220 SAINT JEAN SUR VILAINE  
C'est un marché à bons de commande d'une durée de deux ans avec un montant minimum HT de 8 000 € et un montant maximum HT de 29 000 €

### 5. Fourniture et livraison d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue auxiliaire et d'un lève-container

Lot n°1 : un châssis cabine poids lourds de 26 tonnes

Le Président précise que deux candidats ont déposé une offre : FAURIE SAS et France Poids Lourds.

L'attributaire est FAURIE SAS – 19100 BRIVE LA GAILLARDE pour un montant de 82 000 € HT

Lot n°2 : Benne à ordures ménagères avec une grue et un lève-container

Le Président précise que trois candidats ont déposé une offre : FAUN – MANJOT – EUROVOIRIE  
L'attributaire est FAUN environnement – 07500 GUILHERAND GRANGE pour un montant de 131 760 € HT

## ⇒ Décisions prises par le Bureau Syndical

### 1. Convention d'entretien des abords de l'ancienne décharge et du site entre le SMCTOM et la commune de Dussac

-Durée de la convention : 1 an à compter du 01/09/2017

-Renouvelable deux fois par tacite reconduction et jusqu'à la prise en charge du site par l'opérateur du champ solaire

-55€TTC/Heure pour un maximum de 18 heures/an

### 2. Convention pour l'enlèvement des capsules de café NESPRESSO

Durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

Le matériel est mis gratuitement à disposition.

3. Convention pour les dépôts des inertes

Convention de dépôts des inertes pour le remblayage avec la société calcaires et diorite du Périgord

Durée de 3 ans, du 01/11/2017 au 31/10/2020.

Le prix est ré actualisable tous les ans, applicable au 1er janvier de chaque année.

Prix H.T : 5,15€/tonne

4. Contrat de location du photocopieur

Société SFERE

Durée : 63 mois

Montant : 13 112,82 € HT

5. Avenant APAVE –vérification périodique des bennes

Vérifications :

- BOM Trimestrielle 28€/visite H.T

- Grue Semestrielle 36€/visite H.T

Durée du contrat : 01/01/2017 au 31/12/2019

Avenant à partir du 01/11/2017

Avenant n°1 d'un montant H.T total de 460€

⇒ Questions diverses

Le Président informe que des invitations pour la visite du site de Saint Laurent des Hommes suivi d'un repas ont été envoyées aux mairies.

L'ensemble des délégués sont conviés.

La visite aura lieu le 20 octobre 2017. Les délégués intéressés sont invités à retourner le coupon soit auprès de nos services ou directement au SMD3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures

Le secrétaire de séance

Didier MERY



Le Président

Philippe ROUSSEAU

